



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 4

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT, DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION DU PROJET DE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE BON NANT AMONT – GROUPEMENT GEG ENeR / PROFILS ETUDES
DEL2023-96**

Rapporteur : Michel BOUVARD

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet au sens de l'article L.2131-11 du CGCT, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote.

Considérant les objectifs en matière d'Energies Renouvelables fixés par la France à travers la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la commune des Contamines-Montjoie a émis une procédure de sélection sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de mettre en valeur le potentiel hydroélectrique du cours d'eau du Bon Nant.

Ce projet consiste dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique et ses équipements accessoires d'une puissance indicative de 1 MW, sur Bon Nant, situé sur la Commune des Contamines-Montjoie.

Lors l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le groupement GEG ENeR – Profils Etudes a présenté un projet de centrale hydroélectrique et son bénéfice économique pour la collectivité, ainsi que son engagement à développer le projet en concertation régulière avec les élus et les habitants de la commune des Contamines-Montjoie.

A l'issu de cette procédure, le groupement GEG ENeR – Profils Etudes (en son nom ou au nom de toute société à constituer) a été désigné lauréat de la procédure de sélection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- au profit exclusif du groupement GEG ENeR – Profils Etudes (en son nom ou au nom de toute société à constituer) et pour une durée de cinq années :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'EMETTRE** un avis favorable de principe sur le projet de développement, de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le Bon Nant ;
- **D'AUTORISER** la réalisation de toutes les études et démarches nécessaires à l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la réalisation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique ;
- **DE S'ENGAGER** à aider et à soutenir le groupement GEG ENeR – Profils Etudes (en son nom ou au nom de toute société à constituer), dans ses démarches et notamment l'obtention des accords fonciers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le groupement GEG ENeR – Profils Etudes
- **DE PRENDRE PART** aux côtés de GEG ENeR e Profils Etudes, au capital de la future société SAS qui détiendra à terme les droits de la centrale hydroélectrique à hauteur de 20%.

En Mairie, le 21 septembre 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 21 septembre 2023
Le Maire,
François BARBIER

